E/2011/33

Nations Unies

Comité des politiques de développement

Rapport sur les travaux de la treizième session (21-25 mars 2011)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2011
Supplément n° 13

Merci de recycler

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément nº 13

Comité des politiques de développement

Rapport sur les travaux de la treizième session (21-25 mars 2011)

Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0257-0750

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les principales conclusions et les recommandations issues de la treizième session du Comité des politiques de développement. Les travaux de la session ont porté sur les thèmes suivants : l'éducation pour tous, les questions relatives aux pays les moins avancés (y compris le suivi des progrès en matière de développement en Guinée équatoriale et au Samoa), et les migrations et le développement.

En ce qui concerne le thème de l'examen ministériel annuel de 2011, « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'éducation », le Comité a noté que beaucoup de pays en développement avaient fait d'importants progrès dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international en matière d'éducation, notamment pour ce qui est d'assurer l'éducation primaire pour tous. Cela étant, dans nombre de ces pays, l'éducation offerte est d'une qualité telle qu'elle ne renforce pas les capacités cognitives et on assiste trop souvent à une « crise de l'apprentissage ». Des améliorations doivent être apportées d'urgence. Des indicateurs de la qualité de l'éducation doivent être élaborés et contrôlés de manière à maximiser la contribution de l'éducation à une croissance économique équitable, et il faut étudier les moyens d'inclure ces indicateurs dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ne pas se laisser dépasser par la mondialisation des marchés et l'évolution rapide des technologies, les systèmes d'enseignement doivent être capables de générer des ressources humaines dotées des compétences et de la souplesse nécessaires pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation. Il faut accorder davantage l'attention à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle, y compris la formation en cours d'emploi, afin de consolider les acquis de l'enseignement primaire. La coopération entre les professionnels de l'enseignement et de la formation et les employeurs est indispensable pour renforcer les liens entre l'éducation et l'emploi. Les politiques en matière d'éducation ainsi que le recyclage professionnel devraient être envisagés dans le contexte plus large des stratégies macroéconomiques et de développement, en prenant en compte la mobilité de la main-d'œuvre au plan international. D'un autre côté, les stratégies économiques doivent tenir compte de la nécessité de générer une demande de travail suffisante pour répondre à l'afflux de nouveaux diplômés de l'éducation nationale.

Dans la perspective de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés qui aura lieu en 2012, le Comité a examiné les critères et indicateurs régissant l'inscription des pays sur la liste. Le Comité a défini les pays les moins avancés comme étant les pays à faible revenu qui présentent les handicaps structurels les plus graves faisant obstacle au développement durable. Il a confirmé la fiabilité des critères actuellement utilisés pour recenser les pays les moins avancés, mais il a

proposé de les affiner encore, en particulier pour qu'ils traduisent mieux la vulnérabilité structurelle des pays aux changements climatiques.

Le Comité a également examiné les progrès faits récemment par la Guinée équatoriale et le Samoa dans le domaine du développement. Le Samoa, qui doit en principe être retiré de liste des pays les moins avancés en 2014, se relève de deux crises : la crise économique et financière de 2008 et le tsunami de septembre 2009. Le pays devrait en principe retrouver la voie du développement durable, en grande partie grâce au redressement du secteur manufacturier ainsi qu'aux activités de relèvement entreprises par le Gouvernement et à l'appui constant de la communauté internationale. La Guinée équatoriale, dont le retrait de la liste des pays les moins avancés a été approuvé par le Conseil économique et social en 2009 mais n'a pas encore été avalisé par l'Assemblée générale, bénéficie toujours de bonnes perspectives économiques; le pays a été récemment classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé. Le Comité estime que des dispositions doivent être prises par l'Assemblée générale pour maintenir l'intégrité de la catégorie des pays les moins avancés.

En dernier lieu, le Comité a examiné l'interaction entre le développement et les migrations, en particulier dans le contexte de la récente crise économique mondiale. Les migrations internationales ont, à son avis, une forte incidence sur le développement et le fonctionnement de l'économie moderne. Dûment réglementées, elles peuvent apporter des avantages aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Cela étant, les migrations ne pourraient se substituer à une véritable stratégie nationale de développement. La crise économique a suscité de nouvelles préoccupations, notamment pour ce qui est des effets préjudiciables qu'elle peut avoir sur le bien-être des migrants et de l'exacerbation du ressentiment envers les migrants. Le Comité demande que la coopération internationale soit renforcée et que des progrès plus tangibles soient faits dans la mise en place d'un cadre international permettant de réguler les flux migratoires, assorti d'une définition précise des droits et obligations des migrants en transit et dans les pays d'accueil, et de promouvoir des mesures visant à renforcer les bienfaits des migrations sur le développement et à minimiser leurs effets préjudiciables. Les gouvernements des pays d'accueil doivent redoubler d'efforts pour mieux protéger les migrants vulnérables et s'employer activement à combattre les réactions anti-immigrés et les manifestations xénophobes dans leur société.

[18 avril 2011]

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
	A. Questions appelant une décision du Conseil	1
	B. Questions portées à l'attention du Conseil	2
II.	Une éducation de qualité pour tous : répondre aux besoins des pays en développement en matière de ressources humaines	4
	A. Introduction	4
	B. Systèmes éducatifs et stratégies de développement	5
	C. Qualité de l'éducation : équité et perspectives d'emploi	6
	D. Conclusions et recommandations	8
III.	Questions relatives aux pays les moins avancés et à la procédure de reclassement	10
	A. Introduction	10
	B. Critères d'identification des pays les moins avancés	10
	C. Changements climatiques et identification des PMA	10
	D. Rôle des conflits dans l'identification des PMA	11
	E. Raffinement des indicateurs existants	11
	F. Application des critères	15
	G. Profils de vulnérabilité et évaluations d'impact	16
IV.	Suivi des pays retirés de la liste des pays les moins avancés	17
V.	Migrations et développement dans le contexte de la crise	19
	A. Introduction	19
	B. Envois de fonds et flux de capital humain	20
	C. Effets de la crise	20
	D. Inconvénients d'une réglementation trop restrictive	21
	E. Recommandations	23
VI.	Travaux futurs du Comité des politiques de développement	25
VII.	Organisation de la session	26

Annexes

I. Liste des participants. 27
II. Ordre du jour 28
III. Liste des documents dont le Comité était saisi à sa treizième session 29

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision du Conseil

Recommandation 1
Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au plan international en matière d'éducation

1. Des progrès ont été faits dans la réalisation des cibles chiffrées associées aux objectifs du Millénaire pour le développement mais la qualité de l'éducation ne s'est pas pour autant améliorée. Dans beaucoup de pays, l'éducation est d'une si piètre qualité qu'elle n'améliore ni les aptitudes cognitives ni la productivité. Il importe certes de suivre les résultats obtenus dans la promotion de l'accès de tous à l'éducation et de l'égalité entre les sexes dans ce domaine, mais il faut aussi se préoccuper davantage de la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Par ailleurs, de nouvelles difficultés sont apparues, s'agissant notamment d'assurer l'accès équitable à l'éducation, de réduire le chômage chez les travailleurs instruits, de faire face à l'exode des professionnels qualifiés et de répondre aux demandes en matière de formation continue. Le Comité des politiques de développement recommande donc au Conseil d'envisager :

a) De demander à la Commission de statistique de l'ONU et aux autres organismes compétents des Nations Unies de proposer des indicateurs qui permettent aux responsables politiques et à la communauté internationale d'évaluer et de contrôler régulièrement la qualité de l'éducation. Il est indispensable d'élaborer des indicateurs de qualité de l'éducation et de les contrôler afin de maximiser la contribution de l'éducation à une croissance économique équitable. Il faudrait également envisager d'inclure ces indicateurs dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité recommande d'établir dans un premier temps des indicateurs de qualité de l'éducation pour l'enseignement primaire et de les appliquer ensuite également aux niveaux supérieurs de l'enseignement, ainsi qu'à la formation professionnelle et technique;

b) D'examiner si l'appui fourni par la communauté internationale aux pays en développement dans le domaine de l'éducation répond bien aux besoins. Le Comité suggère, pour ce faire, de se fonder notamment sur une évaluation des programmes de réforme de l'éducation afin de déterminer les composantes qui ont besoin d'être renforcées.

Recommandation 2
Affinement des critères d'identification des pays les moins avancés

2. Par pays les moins avancés, le Comité entend les pays à faible revenu qui présentent les handicaps structurels les plus graves faisant obstacle au développement durable. Après avoir examiné en détail les indicateurs et les méthodes utilisés pour recenser les pays les moins avancés, le Comité a confirmé la validité des critères et les a affinés de manière à mieux faire apparaître la vulnérabilité structurelle causée par les changements climatiques. À cet égard, il invite le Conseil à prendre acte des propositions formulées au chapitre III du présent

rapport dans la perspective de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés en 2012.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

1. Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au plan international en matière d'éducation

3. Les gouvernements devraient considérer leur politique d'éducation comme faisant partie intégrante de la stratégie nationale de développement. Le contexte macroéconomique pèse sur la structure de la demande de main-d'œuvre et du fait de l'intégration à l'économie mondiale ce sont souvent les politiques relatives au commerce et à l'investissement étranger qui définissent les types de connaissances et de compétences qu'il faut acquérir. Le système d'éducation, y compris la formation continue et la formation professionnelle, devrait être organisé de manière à contribuer à l'accroissement de la productivité grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre plus instruite. Il est indispensable que les professionnels de l'éducation et de la formation coopèrent avec les employeurs afin de renforcer les liens entre l'éducation et l'emploi.

2. Suivi des pays retirés de la liste des pays les moins avancés

4. Le Comité a examiné les progrès en matière de développement en Guinée équatoriale et au Samoa et a pris note des mesures prises par le Samoa pour relancer son économie après le tsunami de 2009. Le Comité encourage le Samoa à élaborer, avec l'aide de ses partenaires de développement, une stratégie de transition en vue de son retrait de la liste des pays les moins avancés, conformément aux dispositions de la résolution 59/209 de l'Assemblée générale. En Guinée équatoriale, même si les prix du pétrole et la production de pétrole brut ont baissé en 2009, le revenu par habitant est demeuré environ 10 fois supérieur au seuil de reclassement. Le Comité signale au Conseil que l'Assemblée générale n'a pas encore donné suite à la recommandation tendant à ce que la Guinée équatoriale soit retirée de la liste des pays les moins avancés. Un retard prolongé risque d'être préjudiciable aux pays les moins avancés en termes de crédibilité et d'égalité de traitement des pays. Le Conseil estime que l'Assemblée générale doit prendre une décision sur la question.

3. Développement et migrations internationales en période de crise

5. Les migrations internationales sont un puissant moteur de changement social et ont une forte incidence sur le développement et le fonctionnement de l'économie moderne. La crise économique de 2008 a porté préjudice au bien-être des migrants et a souvent exacerbé les attitudes anti-immigrés dans les pays d'accueil. Les migrations internationales peuvent produire des avantages pour tous les pays concernés, pour peu qu'elles soient dûment réglementées. À cet égard, le Comité recommande ce qui suit :

a) Les gouvernements devraient s'employer à mettre en place un cadre multilatéral de régulation des flux migratoires, assorti d'une définition précise des droits et obligations des migrants en transit et dans les pays d'accueil, et prendre des mesures en vue de faire des migrations un facteur de développement et d'en minimiser les effets préjudiciables;

b) Les cadres juridiques nationaux devraient prendre en compte les normes et recommandations multilatérales en matière de migrations;

c) Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour mieux protéger les migrants en situation vulnérable, notamment les sans-papiers, contre les abus et l'exploitation. Il devraient également combattre activement les réactions anti-immigrés et les manifestations xénophobes dans leur société.

Chapitre II
Une éducation de qualité pour tous : répondre aux besoins des pays en développement en matière de ressources humaines

A. Introduction

6. En 1990, la communauté internationale s'est engagée à réaliser l'objectif de l'éducation pour tous[1]. En adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, la communauté mondiale a redoublé d'efforts pour rendre l'enseignement primaire universel. L'action menée à ce titre a permis d'importants progrès dans la réalisation des objectifs quantitatifs, s'agissant notamment du taux net de scolarisation dans le primaire et du taux d'alphabétisation des adultes. Toutefois, en plus de réaliser les objectifs quantitatifs, il faut à présent relever de nouveaux enjeux notamment liés à la qualité et à l'utilité de l'enseignement et à la nécessité de fournir un accès de plus en plus équitable à l'éducation afin d'éviter de reproduire et de perpétuer les inégalités existantes.

7. L'éducation est un moyen efficace de promouvoir la cohésion sociale et de renforcer l'esprit civique et la qualité de la démocratie. Elle contribue à améliorer la qualité de vie et l'exercice des droits et devoirs civiques. L'éducation est un atout qui permet à chacun de développer ses capacités cognitives et ses aptitudes sociales et informe les gens sur leurs droits et obligations en tant que citoyens. Les personnes instruites sont généralement mieux armées pour affronter les difficultés et l'adversité.

8. En plus de contribuer au développement, l'éducation joue un rôle clef dans le renforcement des potentialités humaines et la promotion de l'équité dans les domaines économique et social. Associer l'éducation à la mise en valeur des ressources humaines aide à soutenir la productivité. Il importe également de fournir un enseignement de qualité aux secteurs défavorisés de la population et à d'autres groupes défavorisés afin de promouvoir la mobilité sociale, de réduire l'inégalité des chances et de favoriser ainsi une croissance accélérée et équitable. La constitution d'un capital humain en s'appuyant sur l'enseignement et la formation professionnelle encourage l'investissement, renforce la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies et accroît la productivité des travailleurs. Toutefois, les liens entre l'éducation, les inégalités, la constitution d'un capital humain et le développement et la croissance économique sont complexes et varient souvent d'un pays à l'autre. La pauvreté peut empêcher les enfants d'aller à l'école ou de profiter pleinement de leur scolarisation parce qu'ils sont mal nourris ou n'ont pas reçu les soins nécessaires dès la première enfance. Les enfants dont la famille n'est pas instruite ont souvent des résultats scolaires moins bons que ceux des enfants venant de familles instruites.

9. De nombreux pays à bas revenu se sont beaucoup rapprochés de la réalisation de l'enseignement primaire universel. Toutefois, le contenu et la qualité de l'éducation fournie suscitant de graves inquiétudes, il importe de repenser les politiques d'éducation. Pour ne pas se laisser distancer par des marchés concurrentiels et mondialisés et par la rapide évolution des technologies, les

[1] Voir http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/background/07Bpubl.shtml.

systèmes éducatifs doivent pouvoir doter les ressources humaines des compétences adéquates leur permettant de s'adapter aux changements. Il faut accorder une plus grande importance à l'enseignement postprimaire et à la formation qualifiante, notamment la formation en cours d'emploi, afin de consolider les acquis de l'enseignement primaire. Cela se vérifie en particulier dans les pays dont la population en âge de travailler continue de croître, leur permettant ainsi de tirer parti du « dividende démographique ».

10. On considère généralement qu'une croissance économique rapide va de pair avec des changements structurels et l'utilisation de nouvelles technologies. Les systèmes éducatifs nationaux doivent tenir compte du développement rapide des technologies et des débouchés ainsi créés. Comme la croissance économique stimule la demande de travailleurs ayant fait des études supérieures ou ayant perfectionné leur formation, les décideurs doivent aussi s'intéresser davantage à l'enseignement secondaire et supérieur. Même géré efficacement, l'enseignement primaire ne procure pas des compétences fortement rémunérées sur le marché du travail, telles que la pensée critique et les techniques de communication. Les personnes qui font déjà partie de la population active doivent également renforcer leurs capacités pour compenser une éducation insuffisante ou l'obsolescence des qualifications au cours de la vie professionnelle.

11. La mise en place de niveaux d'enseignement supérieurs se heurte à plusieurs obstacles. Ainsi, il faut identifier les compétences demandées sur le marché du travail et la manière de les inculquer et pouvoir financer l'enseignement (public, privé ou mixte) et le dispenser par le biais du secteur public et/ou du secteur privé. Il faut également garantir des conditions d'équité et résoudre les problèmes liés au chômage des diplômés et à l'exode des compétences. Au-delà de l'objectif de l'enseignement primaire universel, on se trouve donc face à toute une série d'enjeux de seconde génération. Pour résoudre efficacement ces problèmes, il faut renforcer les activités de recherche et développement relatives aux systèmes éducatifs et au cadre de l'aide internationale à l'éducation.

B. Systèmes éducatifs et stratégies de développement

12. Le taux de scolarisation a augmenté à tous les niveaux d'enseignement. Cependant, l'augmentation de la scolarisation n'est pas forcément allée de pair avec une croissance économique plus rapide ou avec une productivité accrue. Il y a plusieurs raisons à cela. La qualité de l'éducation fournie peut être si faible qu'elle n'améliore en rien les connaissances ou la productivité. Dans de nombreuses régions en développement, les résultats des tests d'aptitudes des écoliers ont mis en évidence une crise de l'apprentissage. Dans certains cas, près de la moitié des élèves de la troisième année d'enseignement ne reconnaissent aucune des lettres de l'alphabet, dans d'autres, une forte minorité d'élèves âgés de 15 à 16 ans sont incapables de lire le texte d'une histoire simple ou de faire une division[2]. Dans les pays en développement, les étudiants ont besoin de beaucoup plus que cinq ans d'études primaires en moyenne pour apprendre à lire et écrire et à maîtriser le

[2] Rebecca Winthrop, « Fostering African Growth through Education », discours d'ouverture à l'atelier régional sur l'éducation en Afrique organisé par USAID, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Brookings Institution, 2010.

calcul[3]. Dans les économies où les progrès techniques restent limités, une augmentation de la main-d'œuvre qualifiée peut avoir une incidence sur le nombre de travailleurs qui reprennent des études étant donné que la demande n'augmente pas dans les mêmes proportions que l'offre. En pareil cas, recevoir une instruction n'aide pas à obtenir un salaire plus élevé. Lorsque le contenu de l'enseignement n'est pas adapté aux besoins de l'économie, les qualifications peuvent ne pas être un critère de sélection efficace à des fins de recrutement. Les travailleurs qualifiés sont sous-utilisés dans les économies où l'on constate une instabilité macroéconomique et une faible création d'emplois. Ces problèmes laissent penser que les politiques éducatives devraient être considérées comme un élément à part entière de la stratégie globale de développement.

13. Les différentes approches de la conception des systèmes éducatifs nationaux ont des incidences sur les modes de développement. La politique éducative des pays en développement peut être « large » ou « profonde ». L'éducation large vise à fournir une éducation de base à l'ensemble de la population sans insister sur l'enseignement supérieur. Au contraire, l'éducation profonde a pour priorité de fournir une éducation supérieure à certaines personnes et accorde moins d'importance à l'accès universel à l'éducation aux niveaux moins élevés. Ces deux approches ont des effets différents sur l'équité et la répartition des revenus. L'augmentation du nombre de personnes qui reprennent des études et l'inégalité d'accès peuvent aggraver les inégalités sociales et de revenu. La solution consiste à intégrer complètement le système éducatif dans une stratégie de croissance ouverte et créatrice d'emplois tout en améliorant l'accès des pauvres et des autres groupes défavorisés à tous les niveaux de l'enseignement.

C. Qualité de l'éducation : équité et perspectives d'emploi

14. Au cours de la dernière décennie, la qualité de l'éducation n'a pas reçu l'attention nécessaire, d'où des programmes scolaires et une pédagogie dépassés et, comme indiqué ci-dessus, de mauvais résultats. C'est sur le marché de l'emploi que s'établit le lien entre le système éducatif d'un pays et sa performance économique. Si le système éducatif améliore les qualifications et les compétences des travailleurs, cela peut créer un cercle vertueux menant à une hausse de la productivité et des salaires et encourageant une augmentation de la demande de formation. La qualité de l'éducation joue un rôle essentiel dans ce cercle vertueux.

15. Pour répondre à la demande au-delà de l'éducation de base, de nouvelles institutions ont été créées, qui dispensent souvent un enseignement général, moins onéreux que l'enseignement technique ou professionnel. Pour réformer le système éducatif, il faut tenir compte de tous les prestataires de services éducatifs. Dans de nombreux pays, il existe actuellement un grand nombre de prestataires privés de services éducatifs. L'augmentation de la demande d'éducation et l'existence de financements privés fournis par des individus ont contribué à l'augmentation du nombre d'établissements privés d'enseignement. Toutefois, la qualité de l'enseignement fourni par les établissements privés étant parfois discutable, la législation et le contrôle de la qualité doivent être renforcés.

---

[3] Eric Hanushek et Ludger Woessmann, « The Role of Education Quality for Economic Growth », document de travail n° 4122 (Washington, Banque mondiale, 2007).

16. Recevoir un enseignement de qualité n'est pas seulement important pour les élèves des établissements scolaires. La formation permanente et les programmes de perfectionnement professionnel, notamment dans le cadre de l'appui aux microentreprises, sont d'importants moyens de formation et de diffusion de nouvelles connaissances et des compétences indispensables pour maîtriser les nouvelles technologies. En outre, il faut s'intéresser à la situation des travailleurs n'ayant pas reçu une éducation complète et/ou de qualité mais ayant encore de nombreuses années de travail devant eux. Sans formation complémentaire, ces travailleurs ne sont pas en mesure de s'adapter aux changements structurels de l'économie et ne peuvent pas bénéficier de la mobilité que permet parfois la croissance économique. Les activités de formation et de perfectionnement professionnel peuvent se dérouler dans des salles de classe, dans le cadre de l'enseignement à distance ou en dehors des établissements d'enseignement (apprentissage et formation sur le lieu de travail).

17. Pour relier l'enseignement supérieur et les systèmes de formation aux marchés du travail, il faut parfois réorienter le système éducatif, réformer le cadre réglementaire de l'enseignement privé, créer des partenariats efficaces entre les employeurs publics et privés et les prestataires de services d'éducation, ainsi que des passerelles entre l'enseignement scolaire et non scolaire. En même temps, la question se pose de savoir si les pays à faible revenu devraient chercher à créer des universités nationales ayant officiellement pour objectif de nouer des liens avec le réseau mondial des centres d'excellence. La question est de savoir s'il sera possible de réaliser des économies d'échelle suffisamment importantes pour garantir la qualité de l'enseignement. On pourrait songer à créer des universités régionales qui seraient reliées aux universités nationales par des réseaux de collaboration.

18. Les décideurs doivent aussi veiller à ce que l'accès à l'éducation soit de plus en plus équitable afin d'éviter de reproduire ou de perpétuer les inégalités existantes. L'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans les systèmes fondés sur le mérite, dépend en grande partie de la possibilité de recevoir un enseignement primaire et secondaire de qualité. Il faut aborder l'éducation de manière globale afin d'améliorer l'égalité des chances sur les futurs marchés du travail et d'accroître le nombre de personnes reprenant les études.

19. Fournir un enseignement supérieur de qualité est onéreux, ce qui pose les questions du financement et de l'accès. Dans certains pays, l'insuffisance des moyens financiers a entraîné une augmentation des frais d'inscription, y compris dans les établissements publics, et donc l'exclusion des étudiants à faible revenu. Au nom du principe d'équité, les étudiants de foyers à revenu élevé devraient financer une partie de leur propre éducation en payant des frais d'inscription. Dans un même temps, il faudrait aider les étudiants moins aisés à accéder à l'enseignement supérieur au moyen d'outils tels que les bourses d'études, les prêts bonifiés et la prise en charge ou la réduction des frais d'inscription.

20. Le chômage des travailleurs qualifiés pose également problème. Alors que l'enseignement supérieur touche une proportion plus importante de la population et que le nombre d'étudiants a augmenté dans les pays en développement, le chômage est souvent élevé parmi les travailleurs qualifiés. C'est dû en grande partie à l'inadéquation des qualifications et à l'insuffisance du nombre d'emplois créés.

21. Il faudrait aussi que les politiques éducatives tiennent compte de la mobilité internationale de la main-d'œuvre. S'il est vrai que l'émigration de la main-d'œuvre

hautement qualifiée (exode des cerveaux) peut avoir des effets négatifs, les pays peuvent exploiter la circulation des cerveaux et l'exode inverse des compétences, ainsi que les migrations temporaires, qui s'accompagnent du rapatriement de capitaux et d'un afflux de capacités (voir également chap. V).

22. Enfin, il ne faut pas oublier de noter que le contexte macroéconomique pèse sur la structure de la demande, car l'emploi et la hausse des salaires dépendent étroitement de l'investissement, des politiques commerciales, des marchés financiers et de la nature des flux de capitaux. Les politiques anticycliques peuvent influencer fortement l'emploi. Du fait de leur intégration accrue dans l'économie mondiale, les politiques commerciales et d'investissement étranger sont devenues des outils puissants, qui déterminent les types de connaissances et de compétences nécessaires. Afin d'entretenir les liens entre les industries nationales et de favoriser l'apparition d'un contexte propice aux investissements, de nombreuses économies émergentes ont procédé à des changements structurels, notamment en modifiant le système éducatif conformément aux besoins des secteurs de production.

D. Conclusions et recommandations

23. On ne saurait négliger l'importance de l'accès à l'enseignement primaire. Toutefois, la réalisation des objectifs quantitatifs doit aller de pair avec celle des objectifs qualitatifs. Il faut faire une priorité de l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux et redoubler d'efforts pour réduire les écarts de qualité, qui compromettent l'équité et la cohésion sociale.

24. Il est indispensable d'élaborer des indicateurs et de s'en servir pour contrôler la qualité de l'enseignement afin de porter au maximum sa contribution à une croissance économique respectueuse de l'équité. Il faut étudier la possibilité d'intégrer des indicateurs de qualité de l'enseignement aux objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et réduire les profondes disparités dans la qualité de l'enseignement reçu, il est indispensable d'améliorer la formation et les conditions de travail des enseignants.

26. Un enseignement de qualité, une formation professionnelle et une formation continue sont non seulement importants pour les nouveaux actifs mais aussi pour ceux qui sont déjà présents sur le marché du travail, car leur formation peut comporter des lacunes (en termes de quantité ou de qualité de l'enseignement ou de la formation professionnelle reçus) ou être obsolète.

27. Les décideurs doivent replacer l'enseignement dans le contexte plus vaste des stratégies de développement nationales pour garantir l'efficacité et l'efficience de leurs interventions. À cet égard, il faut s'intéresser davantage à la coordination entre l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, d'un côté, et les politiques relatives à la technologie et à l'innovation, de l'autre, de manière à renforcer les capacités nationales en la matière et à stimuler la productivité.

28. Il faut accroître la coopération et la coordination entre les secteurs public et privé pour résoudre le problème de l'inadéquation des qualifications et du chômage des travailleurs instruits et qualifiés et pour prévenir les incidences négatives éventuelles de l'exode de la main-d'œuvre hautement qualifiée pour les pays en

développement, tout en exploitant les possibilités qu'offrent la migration temporaire et la migration circulaire (voir chap. V).

29. Il faut repenser l'aide internationale à l'enseignement à la lumière des nouveaux enjeux. L'aide internationale doit être fondée sur les résultats du contrôle et de l'évaluation des programmes de réforme et l'identification des éléments fructueux ou infructueux des programmes. Il faut également faciliter la mise en place de méthodes et d'approches d'évaluation des résultats de l'apprentissage adéquates et conformes aux normes internationales et la collecte d'informations comparables et détaillées dans ce domaine.

Chapitre III
Questions relatives aux pays les moins avancés et à la procédure de reclassement

A. Introduction

30. En prévision de l'examen triennal, en 2012, de la liste des pays les moins avancés, le Comité des politiques de développement a réexaminé les critères d'identification de ces pays, en se demandant notamment si les changements climatiques et les conflits constituent des obstacles structurels à leur développement. Dans son examen, il a tenu compte des acquis des recherches récentes sur le développement économique ainsi que des améliorations dans l'accès aux données.

31. Le Comité a aussi examiné l'élaboration de profils de vulnérabilité et d'études d'impact pour les pays jugés reclassables.

B. Critères d'identification des pays les moins avancés

32. L'identification des PMA repose actuellement sur trois critères (revenu national brut par habitant (RNB), capital humain et vulnérabilité économique aux chocs extérieurs), dont les deux derniers sont mesurés par deux indices d'obstacles structurels : l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique[4].

33. Après un examen systématique des indicateurs et méthodes servant à identifier les PMA, le Comité a réaffirmé la validité des critères d'inclusion des pays dans la liste des PMA et de leur reclassement. Il a également réaffirmé la nécessité : a) de maintenir la cohérence de la liste dans le temps et l'équité entre pays; b) de maintenir la stabilité des critères; c) de les appliquer souplement; et d) d'avoir des indicateurs de calcul des indices méthodologiquement solides et disponibles à tous les pays en cause.

34. Le Comité définit les PMA comme étant des pays à revenu faible souffrant des obstacles structurels les plus sévères au développement durable dont les trois volets (économique, social et environnemental) sont applicables. Bien que la dimension sociale ait déjà été largement incorporée dans l'indice du capital humain, le Comité a estimé que le volet environnemental n'avait pas été suffisamment pris en compte.

C. Changements climatiques et identification des PMA

35. L'importance du lien global changements climatiques-développement est débattue au Comité depuis 2007 (voir E/2008/33 et E/2010/33). Deux aspects sont importants : la résilience et la vulnérabilité. On pense que les changements climatiques accroîtront la variabilité des climats et l'intensité et la fréquence des phénomènes extrêmes; ils constituent aussi un choc permanent pour des variables comme la température, les précipitations et le niveau de la mer. Ils sont fortement

---

[4] *Handbook on the Least Developed Country Category: Inclusion, Graduation and Special Support Measures* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.A.9).

liés à d'autres problèmes environnementaux, comme la perte de la biodiversité et la désertification.

36. Ces changements ont un impact fort sur les dimensions sociale et économique du développement durable. Les preuves s'accumulent de ce qu'ils ont déjà lieu et qu'ils affecteront le développement, notamment la production agricole, la santé publique et l'accès à l'eau. Il est probable que les PMA y seront particulièrement vulnérables.

37. Beaucoup d'indicateurs actuels servant à identifier les PMA saisissent des aspects pertinents de la vulnérabilité aux changements climatiques. Le Comité a noté que deux des grands secteurs qui, pense-t-on, seront affectés par les changements climatiques (l'agriculture et la santé) semblent suffisamment couverts par les indicateurs actuels des PMA.

38. Bien que les phénomènes climatiques extrêmes soient déjà inclus dans l'indice de vulnérabilité économique, le lien entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles pourrait être renforcé en raffinant l'élément catastrophes naturelles de l'indice. En particulier, les vulnérabilités propres aux zones littorales pourront être saisies par un nouvel indicateur (voir ci-dessous).

39. Le Comité a admis que l'impact potentiel des changements climatiques sur les ressources en eau, les écosystèmes (comme les forêts) et la biodiversité risque d'aggraver la vulnérabilité mais il n'a pas pu identifier d'indicateurs idoines[5].

D. Rôle des conflits dans l'identification des PMA

40. Le Comité s'est déjà penché sur les incidences des conflits pour le développement (voir E/2005/33). La corrélation entre le statut de PMA et l'incidence des conflits est forte. Ceux-ci nuisent à l'avance du développement, en en inversant souvent les acquis, en exacerbant les vulnérabilités existantes au niveau des ménages et en engendrant des types de dénuement dont une grande partie de la population a du mal à sortir.

41. Or les conflits tendent nettement à se rallumer car beaucoup de pays y retombent après en être sortis, ce qui bien sûr nuit au développement. Il est difficile toutefois de déterminer si les conflits sont un risque purement exogène.

42. Les indicateurs sur la survenance, la fréquence et les impacts sociaux des conflits sont fortement corrélés avec les indicateurs existants des PMA. Il n'est d'ailleurs pas facile d'identifier les indicateurs de vulnérabilité aux conflits. Le Comité a donc réaffirmé la recommandation faite en 2008 : les questions des conflits gagneraient au besoin à être traitées dans les profils de vulnérabilité.

E. Raffinement des indicateurs existants

1. Revenu national brut par habitant

43. Le Comité a convenu de retenir le critère de revenu mesuré par le RNB par habitant selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.

---

[5] Voir note d'information CDP2011/EGM/13.

44. Le Comité a évoqué des débats passés sur la distribution des revenus (voir E/2010/33) et noté que leur inégalité était déjà prise en compte (en partie et indirectement) dans l'indice du capital humain. Identifier les PMA en fonction de la distribution des revenus pourrait infléchir les résultats vers les pays dont la politique cause plus d'inégalité des revenus en décourageant les mesures correctives. Toutefois, il a décidé que la question de la distribution des revenus pourrait être abordée dans les profils de vulnérabilité.

2. Indice du capital humain

45. Le Comité a décidé que l'état du capital humain devrait être encore reflété dans son indice par des indicateurs du niveau de santé et de nutrition et de celui de l'éducation. Quatre indicateurs sont actuellement utilisés :

i) Pourcentage de la population sous-alimentée;

ii) Taux de mortalité des moins de 5 ans;

iii) Taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire;

iv) Taux d'alphabétisation des adultes.

46. Le Comité a décidé de garder ces quatre indicateurs. Le premier, utilisé depuis 2006, a été jugé satisfaisant. Et, si l'espérance de vie convient peut-être mieux pour saisir les impacts qui se font surtout sentir sur les populations adultes, les données sur la mortalité infantile sont généralement plus fiables et plus largement disponibles.

47. Le Comité a parlé des deux indicateurs de l'éducation. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire renseigne peu sur le capital humain dans certains pays et l'existence de taux d'abandon élevés est inquiétante. La comparabilité entre pays des taux d'alphabétisation pose aussi un problème.

48. Le Comité estime que les années moyennes de scolarité sont peut-être un meilleur indicateur pour le capital humain que les taux de scolarisation et d'alphabétisation, et pourraient indiquer la résilience face aux grands problèmes. Mais ces données ne sont pas actuellement disponibles.

3. Indice de vulnérabilité économique

49. L'indice de vulnérabilité économique a deux grands éléments : l'indice d'exposition et l'indice des chocs. Le premier comprend quatre sous-indices correspondant à la taille, à la situation, à la spécialisation économique et un sous-indice spécifique de la vulnérabilité écologique structurelle (nouveau). L'indice des chocs comprend deux sous-indices : chocs naturels et chocs commerciaux. L'indice de vulnérabilité économique contiendra désormais en tout huit indicateurs :

i) Population;

ii) Éloignement;

iii) Concentration des exportations de marchandises;

iv) Part de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le produit intérieur brut (PIB);

v) Part de la population vivant en zone littorale basse;

vi) Instabilité des exportations de biens et de services;

vii) Victimes de catastrophes naturelles;

viii) Instabilité de la production agricole.

50. Le Comité s'est demandé si la résilience était incorporée dans les critères d'identification des PMA. Il a noté que, comme certains éléments de l'indice de vulnérabilité économique (taille de la population et structure économique), le revenu national brut et l'indice du capital humain étaient des facteurs de résilience pertinents. Celle-ci est fortement influencée aussi par des mesures politiques qui échappent aux indices de vulnérabilité économique et du capital humain, qui mesurent des obstacles structurels. Le Comité a donc conclu que la résilience était convenablement traitée dans les critères susvisés.

51. Le Comité a reconnu que les petits pays ayant moins de possibilités de diversification économique et étant plus exposés aux chocs commerciaux que les autres, il est logique de mesurer l'exposition des pays aux chocs d'après l'effectif de leur population. Qui plus est, la plupart des petits pays sont fortement exposés aux chocs naturels, dont souvent le pays entier se ressent.

52. Le Comité a confirmé l'utilité de l'éloignement mesuré par l'indicateur actuel.

53. La concentration des exportations de marchandises est une mesure de l'exposition que cause une structure d'exportations concentrée. Elle exclut les services, malgré leur importance pour le développement de plusieurs pays à faible revenu. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) met d'ailleurs au point un indicateur de concentration des exportations qui porte tant sur les biens que sur les services. Le Comité s'en félicite et envisagera de l'inclure à une date ultérieure.

54. La part de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le PIB concerne l'exposition imputable à la structure de la production. Cet indicateur renseigne bien sur la vulnérabilité des pays car l'agriculture, les pêches et les forêts sont particulièrement sujettes aux chocs naturels et économiques.

55. Pour saisir la vulnérabilité aux impacts littoraux liés aux changements climatiques, un nouvel indicateur pour le pourcentage de la population vivant en zone littorale basse a été adopté. Basé sur la population, il reflète, mieux que les indicateurs basés sur la superficie, l'exposition de la population et du capital économique. Les zones littorales basses sont définies comme les zones contiguës au littoral au-dessous d'une certaine altitude qui sera fixée à 3 mètres si le nouvel indicateur est prêt pour l'examen prochain des PMA. Autrement, c'est 10 mètres pour l'indicateur actuel. Les deux indicateurs sont ou seront disponibles auprès du Centre pour un réseau international d'information géoscientifique de l'Université Columbia.

56. L'indicateur pour l'instabilité des exportations de biens et de services reflète une source importante de vulnérabilité structurelle pour beaucoup de pays à faible revenu qu'affectent les fluctuations des marchés mondiaux.

57. L'indicateur pour les victimes des catastrophes naturelles remplace celui des pertes d'abri causées par elles. Défini comme la part de la population tuée ou sinistrées (personnes ayant un besoin immédiat d'aliments, d'eau, d'abri, d'assainissement ou d'aide médicale), il englobe l'indicateur des catastrophes

précédent (personnes ayant un besoin immédiat d'aide sous forme d'abri). Il améliore la couverture des catastrophes naturelles en y englobant celles qui sont liées au temps et au climat comme la sécheresse et les températures extrêmes, les inondations et les tempêtes ainsi que les catastrophes géophysiques comme les séismes ou les éruptions volcaniques.

58. L'indicateur pour l'instabilité de la production agricole reflète les chocs naturels, notamment l'effet des sécheresses et des perturbations sur le régime pluviométrique. En l'absence d'indicateurs précis de sécheresse, on peut y voir une mesure supplétive pour les effets des changements climatiques liés à la variabilité du temps.

59. La structure et les coefficients de l'indice de vulnérabilité économique sont présentés dans la figure qui suit; les chiffres entre parenthèses indiquent les coefficients des éléments et des indicateurs dans l'indice total.

Indice de vulnérabilité économique

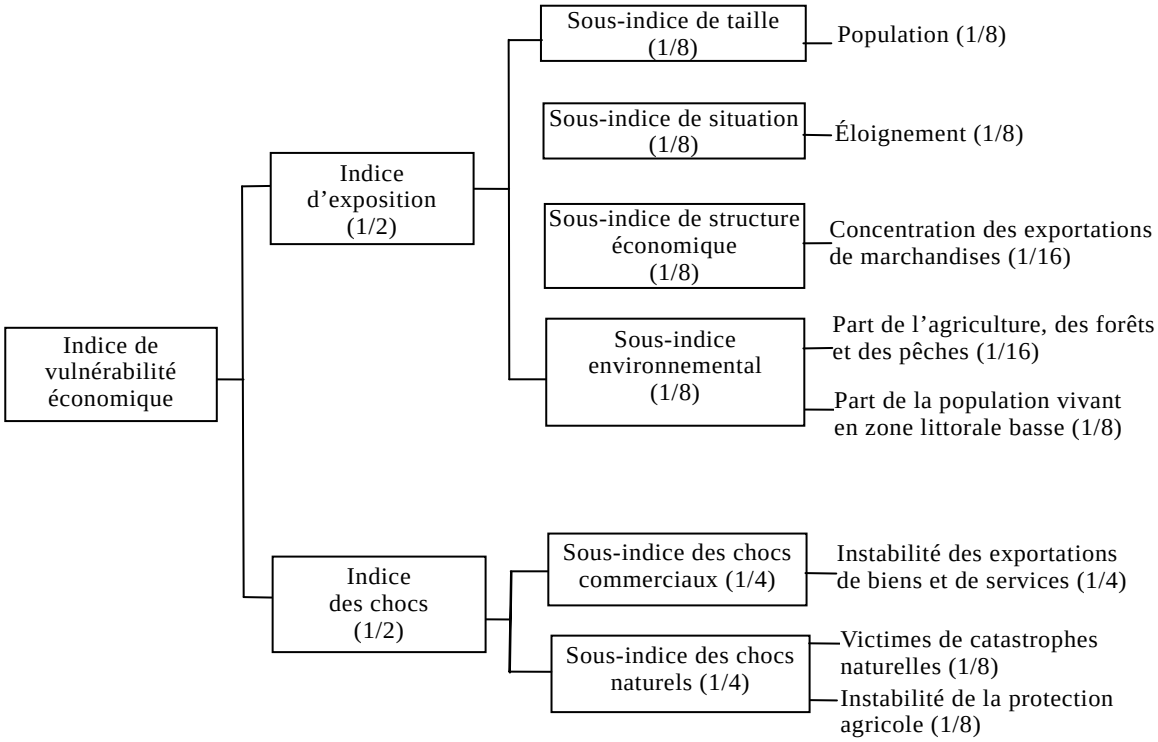

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le coefficient d'un élément ou indice particulier de l'indice de vulnérabilité économique.

60. En résumé, il est suggéré d'introduire dans l'indice de vulnérabilité économique révisé, les raffinements suivants :

a) L'élément « petite taille » devient le « sous-indice de taille », terme plus générique;

b) L'indice structurel devient le « sous-indice de structure économique », terme plus précis;

c) Un nouvel indice, le « sous-indice environnemental », est introduit dans l'indice d'exposition. Il comprend l'indicateur pour la « part de la population vivant en zone littorale basse ».

d) L'indicateur pour la population sans abri à la suite de catastrophes naturelles est remplacé par un indicateur pour les victimes de ces catastrophes;

e) Les quatre sous-indices de l'indice d'exposition auront des coefficients égaux, alors que, jusqu'ici, la taille (petite taille) avait un coefficient de 50 %.

4. Considérations futures éventuelles

61. Après s'être demandé si l'égalité des sexes et le manque d'abri pourraient fournir des données pour identifier les PMA, le Comité a décidé de ne pas ajouter d'indicateurs. Il a suggéré que les examens futurs des critères d'identification pourraient comporter une réévaluation de l'opportunité d'inclure de tels indicateurs. La possibilité d'ajouter de nouveaux indicateurs environnementaux pourrait aussi être considérée.

F. Application des critères

62. Le Comité a réaffirmé la pertinence de la méthode actuelle d'identification des PMA : pour l'inclusion, les trois critères doivent répondre à des seuils fixés. Afin que tout pays sortant de la catégorie puisse encore progresser avec un minimum de risque pour son développement, son admissibilité au reclassement exige qu'il réponde à deux et non pas un des trois critères. De plus, les seuils de reclassement sont à un niveau plus élevé que ceux de l'inclusion. Pour être recommandé pour reclassement, un pays doit y être jugé admissible par deux examens triennaux successifs.

63. Le Comité a confirmé la règle selon laquelle un niveau suffisamment élevé et durable de RNB par habitant – au moins le double du seuil de reclassement – rend un pays admissible au reclassement, même s'il n'en atteint pas le seuil pour l'indice de vulnérabilité économique ni pour l'indice du capital humain. Cela est dû au fait qu'un revenu élevé par habitant indique que plus de ressources sont disponibles pour mettre en œuvre les politiques voulues afin d'améliorer le capital humain d'un pays et d'attaquer ses contraintes structurelles.

64. S'agissant des obstacles structurels, l'admissibilité à l'inclusion et au reclassement dépend de la répartition des notes données pour l'indice du capital humain et de l'indice de vulnérabilité économique à un groupe de référence composé de PMA et d'autres pays à faible revenu. Le Comité a convenu que, pour l'examen prochain, les pays en développement au revenu inférieur au seuil de reclassement du critère de revenu – c'est-à-dire 20 % au-dessus du seuil du revenu faible fixé par la Banque mondiale –, devraient faire partie du groupe de référence.

G. Profils de vulnérabilité et évaluations d'impact

65. Pour les pays qui satisfont aux critères de reclassement, un profil de vulnérabilité sera établi par la CNUCED et une évaluation d'impact sera faite par le Département des affaires économiques et sociales l'année précédant l'examen triennal suivant. Le Comité a convenu que les profils devraient renseigner globalement sur la situation économique et le niveau de développement d'un pays, analyser toute disparité entre les données utilisées par le Comité et les statistiques nationales et se pencher sur toutes questions qui, bien qu'importantes pour les progrès du développement des pays potentiellement reclassables, ne peuvent pas être bien saisies par les indicateurs disponibles : il peut s'agir, suivant le cas, de transferts sans contrepartie dont des économies dépendent, de la distribution des revenus d'un pays et de ses risques de conflit. L'information quantitative des profils devrait fournir des données comparatives sur des pays dans la même situation.

66. Les évaluations d'impact devraient porter sur les incidences de la perte du statut de PMA. Tant les profils de vulnérabilité que les évaluations d'impact devraient être présentés promptement pour permettre aux pays reclassables de réagir et de faire des observations.

Chapitre IV
Suivi des pays retirés de la liste des pays les moins avancés

67. Dans sa résolution E/2010/9, le Conseil économique et social prie le Comité des politiques de développement de continuer à suivre les progrès réalisés sur le plan du développement par les pays retirés de la liste des pays les moins avancés et de présenter ses constatations dans le rapport qu'il lui soumet chaque année. Le Samoa est pour l'heure l'unique pays que l'Assemblée générale a retiré de la liste. Le présent rapport porte aussi sur la Guinée équatoriale, que le Comité a recommandé de reclasser en 2009. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil en juillet 2009 mais l'Assemblée générale doit encore se prononcer à ce sujet.

68. Le reclassement du Samoa a été reporté au 1er janvier 2014 par l'Assemblée générale à la suite du tsunami dévastateur qui a frappé le pays le 29 septembre 2009 (voir la résolution 64/295). Le revenu national du Samoa par habitant, en augmentation constante depuis des années, a connu un léger recul en 2009, s'établissant à 2 840 dollars. Il est cependant très probable qu'il reste bien supérieur au seuil de reclassement qui sera fixé lors de l'examen triennal de la liste des PMA de 2012[6].

69. Le tsunami a frappé le Samoa alors qu'il se remettait des conséquences négatives de la crise financière et économique mondiale de 2008-2009. Bien que la croissance ait repris, il faut des efforts constants pour reconstruire l'économie et surtout le secteur essentiel du tourisme. Le capital humain relativement important du pays, révélé par un indice du capital humain élevé, jouera probablement un grand rôle à cet égard. Le Comité note que le délai supplémentaire avant son reclassement permettra au Samoa, avec l'aide de ses partenaires commerciaux et de développement, d'intensifier ses efforts pour élaborer une stratégie de transition sans heurts conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale.

70. Il a été recommandé de retirer la Guinée équatoriale de la liste des PMA en 2009 en raison de son important revenu national brut par habitant, plusieurs fois supérieur au seuil de revenu de reclassement, bien que le pays n'ait pas atteint le seuil prescrit pour les deux autres critères[7]. Malgré la baisse du prix du pétrole et de la production de pétrole brut en 2009, le revenu par habitant est resté élevé, s'établissant à 12 420 dollars (soit 10 fois le seuil de reclassement). En 2010, la 0Banque mondiale a même classé la Guinée équatoriale parmi les pays à revenu élevé.

71. Certaines composantes de l'indice de capital humain semblent indiquer une amélioration lente mais constante des indicateurs sociaux. Le Comité souligne néanmoins que des efforts supplémentaires s'imposent d'urgence pour que la Guinée

---

[6] Pour qu'un pays puisse sortir de la catégorie des PMA, la moyenne de son revenu sur trois ans (2008-2010) devra être supérieure de 20 % au seuil de revenu fixé par la Banque mondiale pour définir la catégorie des PMA. En 2009, ce seuil était de 995 dollars.

[7] Ceci dans le respect des règles établies pour le reclassement, qui disposent que les pays dont le revenu national brut par habitant est au moins deux fois supérieur au seuil pourront être reclassés – voir *Handbook on the Least Developed Country Category: Inclusion, Graduation and Special Support Measures* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.A.9).

équatoriale atteigne dans le domaine de la santé un niveau proportionnel à celui de son revenu, en particulier en ce qui concerne la mortalité infantile.

72. Le Comité constate avec grande inquiétude que l'Assemblée générale n'a pas encore pris de décision concernant le reclassement de la Guinée équatoriale. Il tient à souligner qu'une inaction prolongée à cet égard risque de jeter le discrédit sur la liste entière des pays les moins avancés et de susciter des inquiétudes quant à l'égalité de traitement des pays admissibles au reclassement.

Chapitre V
Migrations et développement dans le contexte de la crise

A. Introduction

73. Puissant moteur de changement social et d'interaction culturelle, les migrations internationales ont des effets notables sur le développement et le fonctionnement des économies modernes[8].

74. La mondialisation a, depuis 30 ans, entraîné une hausse marquée des pressions migratoires. Entre 1980 et 2010, le nombre de migrants internationaux a crû en moyenne de 2,6 % par an, de sorte qu'on en comptait quelque 214 millions en 2010, soit un peu plus de 3 % de la population mondiale[9]. En dépit d'une répartition régionale inégale, les migrations internationales prennent un tour de plus en plus mondial.

75. La crise économique de 2008 a eu une incidence sur les flux migratoires internationaux : la dégradation du marché du travail dans les pays de destination semble les avoir ralentis et a poussé divers gouvernements à durcir leur politique d'immigration. Les pressions migratoires persisteront néanmoins en raison des profondes inégalités, d'un pays à l'autre, en termes de salaire réel et de conditions de vie, des divergences entre la dynamique démographique des pays développés (populations stables et vieillissantes) et celle des pays en développement (populations croissantes et jeunes), de la propagation dans le reste du monde des modes de vie et des habitudes de consommation des sociétés développées, et de la baisse du coût des transports. Les effets des changements climatiques et d'autres dommages à l'environnement sont également susceptibles de renforcer les flux migratoires à l'avenir.

76. Les migrations internationales peuvent être bénéfiques tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Bien réglementées, elles sont de nature à présenter des avantages mutuels pour beaucoup des parties concernées.

77. Toutefois, malgré leurs effets positifs pour le développement, les migrations ne sauraient tenir lieu de stratégie nationale en la matière. Elles ont en effet un coût pour les pays tant d'origine (démembrement des familles, destruction des liens affectifs, perte de capital humain, gaspillage de capital social, etc.) que d'accueil (difficulté d'intégrer les nouveaux migrants dans leurs sociétés, par exemple). Cela souligne combien des politiques nationales et internationales adéquates sont nécessaires dans ce domaine.

---

[8] Des renseignements supplémentaires figurent dans la note d'information à paraître du Comité des politiques de développement élaborée par José Antonio Alonso et intitulée « Emigración y Desarrollo: Los Efectos de la Crisis ».

[9] Voir la base de données du Département des affaires économiques et sociales « Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision ». Dans bien des cas, ces chiffres ne tiennent pas compte des sans-papiers.

B. Envois de fonds et flux de capital humain

78. Les envois de fonds par les migrants constituent une source importante de moyens financiers pour leur famille et pour les pays en développement. Ils ont atteint plus de 443 milliards de dollars en 2008, dont 325 milliards à destination de ces pays[10] – soit près de trois fois le montant de l'aide publique au développement. Leurs conséquences sur les familles, les collectivités et les pays d'origine sont généralement considérées comme positives, car ils limitent la pauvreté et la vulnérabilité des destinataires.

79. Outre les envois de fonds, les migrations ont pour effet de créer un réseau social international qui favorise la création d'entreprises prestataires de services aux migrants. De nouvelles relations politiques et culturelles sont également établies entre les associations de migrants et leurs collectivités d'origine, ce qui crée une sorte de capital social transnational. Les migrants sont par ailleurs porteurs de valeurs, coutumes, attitudes et compétences nouvelles dont ils font bénéficier leurs collectivités d'origine.

80. Hautement sélectives, les migrations touchent surtout les éléments les plus jeunes, les plus dynamiques et les mieux formés de la population. Ainsi, le taux de croissance des migrations internationales de main-d'œuvre qualifiée a-t-il été près de trois fois plus élevé, durant les années 90, que celui des migrations de travailleurs non qualifiés[11]. Cette tendance est principalement due aux politiques de migration sélectives de plus en plus souvent appliquées par les pays d'accueil, à l'intensité technologique en hausse de la croissance économique, et à l'internationalisation des universités dans le monde en développement. Par conséquent, dans chaque groupe de pays, le pourcentage des travailleurs qualifiés au sein de la population migrante est plus élevé que dans leur population d'origine et l'écart le plus marqué s'observe dans les pays d'origine à faible revenu.

81. Des preuves concrètes indiquent que les effets des migrations de travailleurs qualifiés sont mitigés. Même si elles peuvent avoir des incidences positives, notamment en encourageant les ressortissants nationaux à améliorer leurs compétences, ces migrations, si elles ne sont pas régulées, risquent d'avoir des conséquences lourdes sur le développement des pays hôtes en termes de capital humain perdu.

C. Effets de la crise

82. La crise actuelle compromet gravement la croissance économique et l'emploi, en particulier dans les pays développés. Son impact sur les migrants est le plus fort là où la croissance avait été basée sur des secteurs qui en employaient beaucoup. Les travailleuses sont les plus durement touchées dans les secteurs de la fabrication et des services et, dans une moindre mesure, dans ceux des soins et du travail domestique. La question de l'inégalité entre les sexes se pose de plus belle du fait que nombre de migrantes sont cantonnées aux tâches consistant à dispenser des

[10] Sanket Mohapatra et al., « Outlook for Remittance Flows 2011-12 », Migration and Development Brief 13 (Washington, Banque mondiale, 2010).

[11] Hillel Rapoport, « The Brain Drain and the World Distribution of Income and Population », CReAM (Centre for Research and Analysis of Migration), série de documents d'analyse, n° 0407 (Londres, University College London, 2007).

soins aux personnes âgées et aux jeunes ainsi qu'aux malades et aux personnes handicapées.

83. La crise a également eu des conséquences sur les flux migratoires non seulement en raison de l'augmentation des retours mais aussi parce que des gouvernements ont annoncé des quotas d'immigration réduits. De surcroît, la difficulté accrue de trouver un emploi peut réduire la pression migratoire. Parallèlement, les programmes de « retour volontaire » n'ont pas eu les résultats escomptés à cause d'inégalités persistantes entre les pays d'origine et de destination, du haut niveau d'intégration que beaucoup d'immigrants ont atteint dans les pays de destination, et des incertitudes quant à l'obtention de nouveaux visas.

84. Les envois de fonds semblent mieux résister que les flux migratoires. En 2009, ils ont reculé de 5,5 % à destination des pays en développement, s'établissant à 307 milliards de dollars. On s'attend à ce qu'en 2010 ils aient retrouvé leur niveau précédent, à la faveur d'une croissance de 6 %. Les prévisions indiquent que cette tendance à la hausse se poursuivra au cours des deux prochaines années.

85. L'hostilité à l'égard des immigrants, qui ne disparaît jamais tout à fait, a reparu dans quantité de pays hôtes. L'immigration est devenue un sujet de débat dans les récentes campagnes électorales de nombreux pays développés. Chez certains, les partis politiques qui y sont opposés ont vu leur popularité grimper rapidement et les messages xénophobes se sont multipliés. En outre, des gouvernements ont amorcé des politiques manifestement dures à l'encontre des migrants, et les populations locales voient de plus en plus en ces derniers une menace sur le marché du travail et des concurrents pour l'usage des services publics.

D. Inconvénients d'une réglementation trop restrictive

86. Il existe une contradiction manifeste entre, d'une part, le besoin de populations de migrants qu'ont les pays développés pour soutenir leur croissance et, d'autre part, les politiques restrictives appliquées à la régulation migratoire. Une vaste population de migrants sans papiers s'est ainsi fait jour dans les pays d'accueil. Ce phénomène n'a pas de conséquences négatives que pour les migrants eux-mêmes mais aussi sur la contribution qu'ils apportent aux sociétés d'accueil et sur la cohésion sociale. N'étant pas protégés par la loi, les immigrants sans papiers sont facilement victimes de mauvais traitements, d'extorsion ou d'exploitation. Les problèmes liés aux migrations irrégulières touchent aussi la deuxième génération, en engendrant l'assimilation vers le bas et la marginalisation, ce qui renforce les stéréotypes sociaux et raciaux dans la population autochtone. Ces migrations sont donc un terrain idéal pour les mafias et le crime en favorisant le trafic des migrants. Tenter de résoudre ce problème par le seul contrôle aux frontières reviendrait à faire de la migration une question de sécurité. Or les États ont le droit de réguler l'accès à leur pays et leur nationalité, ils ont aussi le devoir de protéger et de respecter les droits fondamentaux de toute personne présente sur leur territoire, quelle que soit sa situation administrative. Les migrants constituent une frange de la population particulièrement vulnérable, et les gouvernements des pays de destination doivent accroître leurs efforts pour lutter contre toute forme de mauvais traitement et d'exploitation, de xénophobie, d'exclusion et de marginalisation, et pour sévir contre la traite d'être humains.

87. Aujourd'hui, un désespoir croissant pousse les personnes à traverser les frontières pour se retrouver victimes de crimes violents. La violence liée aux migrations transfrontières internationales, qui s'est accélérée avec la crise économique, devient un aspect indissociable de la migration internationale. Des efforts particuliers doivent être faits pour protéger les migrants vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, par des programmes d'action sociale.

88. Les migrants en situation régulière devraient jouir des mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne notamment les conditions de travail et le droit d'association, et ils devraient être protégés par la loi. Il faut en outre abolir les pratiques d'embauche qui lient directement un employé étranger à son employeur d'accueil car elles favorisent les abus par ces derniers. Les gouvernements doivent donc réglementer souplement la mobilité des migrants après leur installation dans le pays d'accueil.

89. Lorsque les besoins du marché du travail reposent sur des emplois saisonniers (par exemple le tourisme ou l'agriculture), les gouvernements devraient élaborer une réglementation permettant la migration temporaire. Même s'il est évident que les immigrants concernés doivent retourner dans leur pays d'origine, il faudrait envisager la possibilité de renouveler les permis de séjour pour plusieurs saisons successives. Mais, pour que ce type de programmes fonctionne correctement, les autorités, les employeurs et les syndicats des deux pays doivent y prendre part. Le partage des responsabilités avec les pays d'origine (en ce qui concerne le tri et la sélection prémigratoires, la facilitation du retour, etc.) doit aussi être un élément clef de tels programmes.

90. Cependant, les solutions nationales sont insuffisantes. Le caractère mondial du phénomène exige qu'une approche internationale complète les efforts nationaux de régulation des immigrants. Le cycle migratoire ne commence pas au moment où un étranger tente de traverser une frontière mais lorsqu'une personne décide de chercher à l'étranger des débouchés qui lui sont fermés dans son propre pays. Ce n'est qu'avec la participation des pays d'origine et de transit qu'une régulation juste et efficace des processus migratoires peut être élaborée. Or, il n'existe en matière migratoire aucun régime international officiel : le système multilatéral ne comporte aucun cadre réglementaire concerté ni d'organisation spécialisée sur la migration des travailleurs[12]. Le texte le plus explicite en la matière, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), n'a été ratifié que par 41 pays – majoritairement des pays d'émigration.

91. S'il est plus largement admis que les réseaux (tels que les nombreux processus de consultation régionaux), le dialogue (dans le cadre, par exemple, du Forum mondial sur la migration et le développement) et certaines institutions (telles que l'Organisation internationale pour les migrations sont autant de possibilités de coopération internationale plus active, il serait souhaitable d'intégrer ces efforts dans un cadre plus global et cohérent. Le Groupe mondial sur la migration s'y emploie en partie en assurant la coordination entre les différents organismes des Nations Unies.

---

[12] L'Organisation internationale pour les migrations compte un nombre croissant de membres et a certes étendu son mandat initial au-delà des questions de rapatriement des réfugiés, mais elle n'appartient pas au système des Nations Unies, n'a pas de pouvoir réglementaire et son action ne dépasse guère les services que fournissent ses États Membres à des projets ponctuels.

92. Pour parvenir à une telle intégration, il est essentiel de trouver des moyens d'inciter les pays tant d'origine que d'accueil à prendre part à l'action coopérative. Les modalités des autres interactions internationales doivent être modifiées de façon à créer des occasions de développement plus efficaces en agissant dans les sphères du commerce, de la technologie, du traitement de la dette et de la finance internationale. Les migrations internationales, qui sont largement la conséquence des asymétries du système international actuel, persisteront tant que celles-ci ne seront pas corrigées par une répartition plus équitable des possibilités offertes, tant aux particuliers qu'au développement.

E. Recommandations

93. Le Comité des politiques de développement fait les recommandations suivantes :

a) Améliorer les cadres normatifs nationaux et internationaux :

i) Les cadres juridiques nationaux doivent bien tenir compte des normes et recommandations internationales en matière de migration internationale, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990, et le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre, adopté par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2005;

ii) Pour réduire le nombre de migrants en situation irrégulière, les gouvernements devraient fonder leurs politiques régulatrices sur des estimations plus réalistes de leurs besoins de main-d'œuvre étrangère, en ce qui concerne les emplois tant fixes que temporaires;

iii) Les politiques migratoires des pays d'accueil devraient être formulées en accord avec les principaux pays d'où proviennent leurs immigrants;

iv) Les gouvernements devraient progresser davantage dans l'élaboration d'un cadre international qui jette les bases de la régulation des flux migratoires en définissant avec précision les droits et obligations des migrants en transit et dans les pays hôtes;

v) Le dialogue international engagé dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement doit prendre de l'ampleur. Les mécanismes informels de consultation régionale en matière de migration doivent être maintenus et renforcés. Il convient en outre d'affiner la spécialisation des organisations internationales compétentes en la matière et de mieux les coordonner;

b) Politiques des pays hôtes face aux effets de la crise :

i) Les problèmes actuels que pose la migration permanente vers les pays hôtes renforcent la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre au point des formules de migration temporaire et notamment circulaire;

ii) Les immigrés devraient non seulement avoir accès aux allocations de chômage et autres prestations, mais aussi bénéficier de politiques actives d'emploi dans les pays hôtes;

iii) Les pays hôtes devraient renforcer leur appui à la migration circulaire, par exemple en délivrant des visas de réadmission. Les politiques à cet égard doivent être arrêtées en accord avec les pays d'origine;

iv) Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour lutter contre les réactions antimigrants et les sentiments xénophobes au sein de leur société;

c) Maximiser les bénéfices en réduisant les coûts à leur minimum :

i) Les coûts des envois de fonds doivent être encore réduits en améliorant la transparence des frais et taux de change appliqués par les différents prestataires de ces services, en facilitant l'accès des migrants aux institutions financières établis et en augmentant la concurrence sur le marché concerné. Des mécanismes et politiques (assistance technique, programmes de formation, financement complémentaire, etc.) devraient être mis en place pour aider les familles à faire des fonds ainsi envoyés un usage plus bénéfique au développement;

ii) Les gouvernements et entreprises privées des pays d'origine devraient offrir des programmes et services de conseils financiers et commerciaux aux migrants rapatriés;

iii) Des efforts sont encore nécessaires pour protéger les groupes vulnérables des populations de migrants – notamment les femmes, les enfants et les sans-papiers – contre les mauvais traitements et l'exploitation, et pour faire respecter leurs droits fondamentaux;

iv) Les pays d'accueil doivent prendre en compte l'incidence sur le développement du recrutement de main-d'œuvre qualifiée provenant de pays en développement qui manquent de capital humain. Dans les cas où les pays de destination ont pour politique d'attirer des spécialistes des pays en développement, il faudrait envisager la possibilité d'indemniser les pays d'origine;

v) L'aide internationale devrait s'étendre aux universités et centres de recherche des pays en développement et notamment à leurs programmes visant à attirer les spécialistes nationaux établis à l'étranger. Par exemple, des modèles novateurs de contrats temporaires avec incitation au retour des migrants qualifiés pourraient être introduits : la migration temporaire deviendrait alors une étape supplémentaire du cycle de formation.

Chapitre VI
Travaux futurs du Comité des politiques de développement

94. Le Comité des politiques de développement continuera d'adapter son programme de travail aux besoins et aux priorités définis par le Conseil économique et social. Il entend apporter une réelle contribution à ses délibérations et l'épauler dans l'accomplissement de sa mission.

95. Pour sa quatorzième session, qui se tiendra prochainement, le Comité abordera l'étude du thème de l'examen ministériel annuel de 2012 intitulé « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Comité pourra examiner les moyens d'améliorer la capacité de production et l'emploi, en s'attachant particulièrement, entre autres, aux réformes institutionnelles, à la mobilisation des ressources nationales pour l'accumulation du capital et à la conception de politiques industrielles et de marché du travail en rapport avec la question.

96. Le Comité abordera également en 2012 l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, comme le prévoit la résolution 1998/46 du Conseil. En outre, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale par sa résolution 59/209, il suivra les progrès du développement du Cap-Vert et des Maldives, les deux pays qui ont été retirés de la liste des pays les moins avancés.

97. Pour donner suite à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Comité examinera les mécanismes de transition sans heurt afin d'identifier les moyens de les renforcer ou de les améliorer et de mieux suivre leur application.

98. Le Comité continuera à travailler au programme international de développement au-delà de 2015 en examinant de nouveaux modèles de développement qui pourraient contribuer à une amélioration durable du bien-être de l'humanité. Pour être compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement, ces modèles devront traiter des crises alimentaires, commerciales, financières et climatiques et des inégalités croissantes qui, depuis 10 à 20 ans, affectent l'économie mondiale.

Chapitre VII
Organisation de la session

99. Le Comité des politiques de développement a tenu sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 au 25 mars 2011. Dix-huit membres du Comité ainsi que des observateurs de plusieurs organismes des Nations Unies y ont participé. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.

100. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a assuré les services techniques de la session. La Présidente du Comité a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Le Vice-Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Miloš Koterec, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé une allocution. Il a été suivi par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang. Les textes de leurs interventions peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/esa/policy/devplan.

101. L'ordre du jour de la treizième session et la liste des documents dont le Comité était saisi sont reproduits dans les annexes II et III, respectivement.

Annexe I

Liste des participants

1. Les membres suivants du Comité ont participé à la session :

Bina Agarwal

José Antonio Alonso

Lourdes Arizpe

Giovanni Andrea Cornia

Ricardo Ffrench-Davis

Sakiko Fukuda-Parr

Norman Girvan

Philippe Hein (*Rapporteur*)

Mulu Ketsela (*Vice-Présidente*)

Thandika Mkandawire

Adil Najam

Hans Opschoor

Patrick Plane

Victor Polterovich

Fatima Sadiqi

Frances Stewart (*Présidente*)

Milica Uvalic

Yu Yongding

2. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées à la session :

Commissions régionales de l'ONU

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Département des affaires économiques et sociales

Fonds monétaire international

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Organisation météorologique mondiale

Programme des Nations Unies pour le développement

Annexe II

Ordre du jour

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'éducation au-delà de l'alphabétisation : contribution à l'examen ministériel annuel de 2011.
4. Le programme de développement des Nations Unies après 2015.
5. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le projet de renforcement des capacités des pays les moins avancés.
6. Préparatifs en vue de l'examen triennal de 2012 de la liste des pays les moins avancés.
7. Les migrations internationales en temps de crise.
8. Travaux futurs du Comité des politiques de développement.
9. Adoption des recommandations du rapport du Comité des politiques de développement.

Annexe III

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa treizième session

Titre ou description	*Cote*
1. Ordre du jour	CDP2011/PLEN/1
2. Liste de documents	CDP2011/PLEN/2
3. Au-delà de l'éducation pour tous : satisfaire les besoins en ressources humaines des pays les moins avancés	CDP2011/PLEN/3
4. Nouvelles stratégies de développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement après 2015	CDP2011/PLEN/4
5. Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les changements climatiques, les conflits et autres questions relatives à l'examen des critères d'identification des pays les moins avancés	CDP2011/PLEN/5
6. Migrations et développement : les effets de la crise	CDP2011/PLEN/6
7. Suivi des pays retirés de la liste des pays les moins avancés	CDP2011/PLEN/7

11-30268 (F) 090511 090511

Merci de recycler